



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°78_CC_2025_CCDS

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES MEMBRES
AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2025**

Séance du 16 septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize septembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Françoise FREDOC, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Francine GANE, Candida MARTINEZ

Absent excusé ayant donné procuration :

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX 0François RINGUET

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JULLERAT, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif d'attribuer une contribution aux communes ayant soumis des demandes au titre du Fonds de concours 2025.

Par délibération n°64_CCDS_2019 du 29 août 2019, la Communauté de Communes Des Savanes (CCDS) a approuvé le règlement d'attribution de fonds de concours en faveur des communes membres, destiné à soutenir les communes membres dans le financement de projets locaux d'intérêt commun. Ce fonds vise à renforcer la solidarité intercommunale en contribuant au développement local et à l'amélioration des infrastructures ou services communaux.

Conformément aux enveloppes dédiées au titre de l'exercice 2025, les demandes des communes ont été traitées comme suit :

Intitulé du projet	Commune	BUDGET 2025	Cout du projet	Participation Commune dont subventions	CCDS Montant sollicité	SOLDES BUDGETAIRES 2025
Eco-Centre Technique	Sinnamary	569 973,34€	2 821 919,64 €	569 973,34 €	569 973,34 €	0€
Voirie rurale	Sinnamary	1 500 000€	5 484 000 €	1 096 800 €	493 560 €	- 258 560 €
Voirie rurale	Iracoubo		788 447,75 €	188 447,75 €	600 000 €	
Voirie rurale	Kourou		6 650 000 €	665 000 €	665 000 €	
Rénovation du réseau d'éclairage	Kourou	857 480-258 560-300 000 (DM1) =298 920€	2 704 455,03 €	270 445,53 €	270 445,50 €	28 474,50€
Projets	Saint-Elie	250 000€ - 250 000€ (DM1)				0
Projets	Iracoubo	250 000€ - 250 000€ (DM1)				0
Construction d'un terrain de sport Village Saramaka	Kourou	400 000-200 000 (DM1) = 200 000€	189 049 €	18 904,50 €	18 904,50 €	42 987€
Construction d'un terrain de sport au quartier Nobel	Kourou		181 085 €	18 108,50 €	18 108,50 €	
Réalisation de deux terrains de sport à Rococoua et Organabo	Iracoubo		340 000€	120 000,00€	120 000,00€	

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE l'attribution des subventions aux communes membres au titre du fonds de concours 2025 comme suit :

Intitulé du projet	Commune	BUDGET 2025	Cout du projet	Participation Commune dont subventions	CCDS Montant sollicité	SOLDES BUDGETAIRES 2025
Eco-Centre Technique	Sinnamary	569 973,34€	2 821 919,64 €	569 973,34 €	569 973,34 €	0€
Voirie rurale	Sinnamary	1 500 000€	5 484 000 €	1 096 800 €	493 560 €	- 258 560 €
Voirie rurale	Iracoubo		788 447,75 €	188 447,75 €	600 000 €	
Voirie rurale	Kourou		6 650 000 €	665 000 €	665 000 €	
Rénovation du réseau d'éclairage	Kourou	857 480-258 560-300 000 (DM1) =298 920€	2 704 455,03 €	270 445,53 €	270 445,50 €	28 474,50€
Projets	Saint-Elie	250 000€ - 250 000€ (DM1)				0
Projets	Iracoubo	250 000€ - 250 000€ (DM1)				0
Construction d'un terrain de sport Village Saramaka	Kourou	400 000-200 000 (DM1) = 200 000€	189 049 €	18 904,50 €	18 904,50 €	42 987€
Construction d'un terrain de sport au quartier Nobel	Kourou		181 085 €	18 108,50 €	18 108,50 €	
Réalisation de deux terrains de sport à Rococoua et Organabo	Iracoubo		340 000€	120 000,00€	120 000,00€	

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 3 septembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'attribution des subventions aux communes membres au titre du fonds de concours 2025 comme suit :

Intitulé du projet	Commune	BUDGET 2025	Cout du projet	Participation Commune dont subventions	CCDS Montant sollicité	SOLDES BUDGETAIRES 2025
Eco-Centre Technique	Sinnamary	569 973,34€	2 821 919,64 €	569 973,34 €	569 973,34 €	0€
Voirie rurale	Sinnamary	1 500 000€	5 484 000 €	1 096 800 €	493 560 €	- 258 560 €
Voirie rurale	Iracoubo		788 447,75 €	188 447,75 €	600 000 €	
Voirie rurale	Kourou		6 650 000 €	665 000 €	665 000 €	
Rénovation du réseau d'éclairage	Kourou	857 480-258 560-300 000 (DM1) =298 920€	2 704 455,03 €	270 445,53 €	270 445,50 €	28 474,50€
Projets	Saint-Elie	250 000€ - 250 000€ (DM1)				0
Projets	Iracoubo	250 000€ - 250 000€ (DM1)				0
Construction d'un terrain de sport Village Saramaka	Kourou	400 000-200 000 (DM1) = 200 000€	189 049 €	18 904,50 €	18 904,50 €	42 987€
Construction d'un terrain de sport au quartier Nobel	Kourou		181 085 €	18 108,50 €	18 108,50 €	
Réalisation de deux terrains de sport à Rococoua et Organabo	Iracoubo		340 000€	120 000,00€	120 000,00€	

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 02

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 16 septembre 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250918-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-09-2025

Publication le : 19-09-2025